DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° AMV2026_212

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement – Travaux en demi-chaussée avec alternat

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

VU le Code de la route, notamment ses articles R.411-8 et R.411-25 relatifs aux mesures de restriction ou d'interdiction de la circulation,

VU la demande présentée par l'entreprise **SOBECA** en date du 23/09/2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer la circulation afin de permettre la réalisation de travaux **de réalisation d'enrobés et de fermeture du chantier** sur la voie communale **Rue César Vuarchex**, tout en assurant la sécurité des usagers,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de la réalisation des travaux précités, la circulation sera maintenue en **demi-chaussée sur la Rue César Vuarchex.**
La circulation sera organisée par **alternat**, régulé par **feux tricolores**. Ces dispositions s'appliqueront du **12/10/2026** au **23/10/2026 (3 jours sur la période)**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place et maintenue par l'entreprise intervenante.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de secours, des bus devront être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise aux services de la Gendarmerie, aux services de secours, à la Police Municipale, ainsi qu'à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la commune.

Fait à Scionzier, le 28/09/2026

Le Maire,
Sandro PÉPIN